



Amende suite a contrôle radar Fraude a la carte grise

Par **GENIEUX COLETTE**, le **06/04/2018** à **19:35**

Bonjour,

Ne sachant plus vers qui me tourner c'est à vous que je m'adresse en espérant avoir des réponses et vous en remercie d'avance.

En 2003, j'ai prêté à mon ex compagnon l'argent pour l'achat d'une voiture. Mais n'ayant pas mon permis de conduire à l'époque, il en a profité pour faire toutes les démarches administratives sans ma participation, (donc imitation de ma signature) ce qui fait que la carte grise a été établie à mon nom alors que je n'ai jamais conduit ce véhicule. Je m'en suis aperçue en recevant en janvier 2018, 2 avis d'amende forfaitaire majorée (1er avis jamais reçus). Nous sommes séparés depuis 2005, mais cela ne l'a pas gêné car la carte grise est toujours à mon nom.

Aujourd'hui, on me demande de payer, mais la Gendarmerie m'a dit de ne pas le faire en me conseillant de porter plainte auprès de l'Officier du Ministère public de Rennes, car le site Internet ANTAI a refusé ma réclamation. Que faire ? L'échéance pour le paiement est le 20 avril prochain. D'un côté on me dit de ne pas payer (sinon cela veut dire que je suis d'accord), et si je ne paie pas je serai poursuivie, avec le risque d'avoir d'autres majorations, des poursuites et peut être même le blocage de mon compte bancaire.

Merci d'avance de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2018** à **07:51**

Bonjour,

La première démarche à faire est de déposer une plainte contre votre ex. Voyez votre avocat pour ça.

Connaissez-vous sa nouvelle adresse ?

Par **youris**, le **07/04/2018** à **10:08**

bonjour,
il me semble que vous pouvez ne pas payer et indiquer qui était le conducteur lors des
infractions.
salutations